

TARIF ⁽¹⁾ APPLICABLE À PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

POUR LA METROPOLE

Réservé aux Non Professionnels

Les formulaires d'attestation de conformité sont à commander sur notre site Internet www.monespaceconsuel.com ou par correspondance au service administration des ventes du CONSUEL ^(*) :

*A l'achèvement des travaux d'électricité et vingt jours au moins avant la date probable de mise en service du raccordement de l'installation au réseau public de distribution d'électricité, les formulaires d'attestation de conformité **au format papier** dûment remplis devront être envoyés au service administration des ventes du CONSUEL ^(*)*

*Les formulaires d'attestation de conformité **au format électronique** dûment remplis devront être envoyés électroniquement depuis votre espace client.*

Les formulaires d'attestation de conformité devront être accompagnés des éléments indiqués sur www.consuel.com

Les formulaires d'attestation de conformité ont une durée de validité d'un an. Passé ce délai, ces formulaires ne seront ni repris ni échangés.

Seul l'installateur ayant réalisé l'installation (ou le maître d'ouvrage lorsqu'il procède lui-même à l'installation ou la fait exécuter sous sa responsabilité) peut acheter un formulaire d'attestation de conformité. Un formulaire d'attestation de conformité ne peut pas être rétrocédé à un tiers.

^(*) CONSUEL – Service administration des ventes – Tour KUPKA B - CS 50339 - 92906 PARIS LA DEFENSE Cedex

Formulaires d'attestation de conformité : calcul du montant à régler à la commande ⁽²⁾

		Format ELECTRONIQUE ⁽³⁾	Format PAPIER
Installations de consommation	Formulaire d'attestation de conformité « JAUNE »	Cerfa n°12506*03	
	- Locaux à usage d'habitation ou dépendances	147,66 € TTC (dont TVA 24,61 €)	149,17 € TTC (dont TVA 24,86 €)
	- Installations à usage domestiques		
	Formulaire d'attestation de conformité « VERT »	Cerfa n°12507*03	
Installations de production	- Installation soumise à réglementation particulière ⁽⁴⁾	77,94 € TTC (dont TVA 12,99 €)	79,43 € TTC (dont TVA 13,24 €)
	- Parties communes et/ou services généraux d'immeuble		
	- Installations extérieures ^{(5) (6)}		
	Formulaire d'attestation de conformité « BLEU »	Cerfa n°15523*01	
	Toutes installations de production d'électricité SANS dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	205,32 € TTC (dont TVA 34,22 €)	206,81 € TTC (dont TVA 34,47 €)
	Formulaire d'attestation de conformité « VIOLET »	Cerfa n°15524*01	
	Toutes installations de production d'électricité AVEC dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	235,07 € TTC (dont TVA 39,18 €)	236,57 € TTC (dont TVA 39,43 €)

(1) Tarif applicable pour les installations hors sites isolés. Pour les sites isolés : visite sur devis.

(2) Tarif unitaire d'un formulaire d'attestation de conformité. Pour une commande de N formulaires, multiplier le montant par N.

(3) Accès à « monespaceconsuel » disponibles sur www.consuel.com.

(4) Locaux recevant des travailleurs et/ou du public, immeubles de grande hauteur, etc.

(5) Installations extérieures à usage non domestique et non soumise à réglementation particulière : Eclairage public, édicules, mobiliers urbains, etc.

(6) Pour les installations de puissance supérieure à 36 kVA au point de livraison : visite sur devis à défaut d'un rapport établi par un vérificateur.

Visite renouvelée pour vérification de mise en conformité après une visite ayant révélé des non-conformités, par visite de chantier (frais de déplacement inclus)

• Par visite de chantier (frais de déplacement inclus) : **238,44 € TTC** (dont TVA 39,74 €)

Seconde visite dans le cas d'installation n'ayant pu faire l'objet d'une visite (chantier fermé, travaux insuffisamment avancés, locaux inaccessibles, visite annulée par l'installateur...)

• Par visite de chantier (frais de déplacement inclus) : **144,00 € TTC** (dont TVA 24,00 €)